

REGLEMENT

Article 1 : Organisation - La course Les Pieds en Fête à Saint Lieux lès Lavaur est organisée par l'Association Les Cloche Pieds le **Dimanche 07 avril 2019**.

Article 2 : **Distance :** L'épreuve comporte un 5Km (Minime à Master) et 10 km (Cadet à Master) et trois courses enfants (900 – 1800 – 2700 m).

Départ : Place de la Mairie Saint Lieux lès Lavaur : à partir de 9h05 pour les courses enfants et à 10h pour les 5Km et 10 Km. Parcours en une seule boucle sur route et chemins. Horaires et parcours peuvent être modifiés par les organisateurs en fonction des impératifs de dernière minute.

Dossard : Chaque coureur devra porter son dossard sur le devant sans imputation de format et bien en évidence sous peine d'élimination.

Deux roues : Pour plus de sécurité et de confort pour les coureurs, les accompagnateurs en deux roues (vélo, VTT et motorisé) ne sont pas autorisés sur le parcours de la course.

Article 3 : **Prix Inscriptions – Course** Adulte 5km: 7€ 10Km 12€ Courses Enfants 1€ demandé au profit de ENOREV

Article 4 : **Inscriptions**

Pré-inscription courses enfants et Inscriptions adultes en ligne sur : www.clochepieds.info

Limitées à 350 pour le 10 km et 150 pour le 5 km

Par courrier (au plus tard le 04/04) à : Christian DURAND - 168 Chemin des Tendres - 81370 Saint Sulpice.
Chèque à l'ordre des CLOCHE PIEDS

Article 5 : **Retrait des dossards**

Retrait des dossards : le jour de la course à partir de 8h00 Place de la Mairie Saint Lieux Lès Lavaur.

Article 6 : **Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :**

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime Courir, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation • soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- soit d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue). Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur. Important : Suite à la décision du Comité Directeur de la FFA du 20 octobre, les licences des fédérations françaises de Triathlon, de Course d'orientation et de Pentathlon Moderne seront acceptées.

Article 7 : **Dotation :** Un Tee shirt technique respirant offert aux 250 premiers inscrits du 10 Km.

Article 8 : **Ravitaillement -** Départ, arrivée et environ. au 5è km et 7ème km. *Vestiaires et douches sur place en petite quantité.*

Article 10 : **Annulation course -** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 11 : **Événement -** Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 12 : **Droit d'accès -** Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6.01.78 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre, que vos coordonnées soient radiées de nos fichiers pour utilisation future.

Article 13 : **Service médical -** Conforme au règlement des courses hors stade édité par la F.F.A.

Article 14 : **Responsabilité -** Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Chaque concurrent s'engage à courir en respectant les règles habituelles du Code de la route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé. Les organisateurs et le service médical pourront mettre hors course les concurrents mettant leur santé en danger.

Article 15 : **Assurances -** "Responsabilité civile" : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des organisateurs de course sur route auprès de MAIF ASSURANCE.

"Individuelle accident" : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 16 : **Handisport -** Le parcours permet le passage des fauteuils. Se renseigner auprès des organisateurs.

Article 17 : **Classements, résultats -** Affichage sur site, parution sur le site www.clochepieds.info.

Article 18 : **Récompenses**

- A tous les enfants + Podium 3 premiers Garçons & Filles de chaque course.
- Adultes : 5Km : 3 premiers H & F scratch + Podium minimes
 - 10Km; 3 premiers H & F scratch, aux trois premiers H & F par catégorie.
 - Les récompenses individuelles **ne sont pas cumulables**.

Challenge du Castela : le groupe (association / entreprise / club) **saint sulpicien** le plus représenté.

Challenge de Ludolac : pour le groupe **hors St Sulpice** le plus représenté.

Podium des déguisés et lot à chacun,

Tirages au sort.

Article 19 : **Acceptation –** Tout participant inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter tous les articles.

MERCI de prévoir vos épingles.